CHRONIQUE MILITAIRES

Voici le texte d'une circulaire adressée par le ministre de la guerre à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ; les généraux commandant les corps d'armée; le général commandant le corps d'occupation de Tunisie :

«Paris, le 3 janvier 1883.

» An sujet de la période d'instruction des hommes de la réserve et de l'armée territoriale déclarés insoumis qui ont été l'objet de refus d'informer, d'ordonnances de non-lieu ou de jugement d'acquittement :

» Mon cher général,

» Mon attention a été appelée sur les inconvénients qui résultent de l'application aux insoumis des réserves et de l'armée territoriale, de la jurisprudence en vertu de laquelle les insoumis non condamnés ne sont assujettis qu'an service actif que doivent encore les hommes de la classe à laquelle ils appartiennent par leur tirage au sort.

» Cette manière de procéder a pour conséquence de dispenser de l'accomplissement de leur période d'instruction des hommes qui, bien que non condamnés, n'en ont pas moins été souvent coupables de grave négligence, ont pu, même, spécuier sur les résultats possibles de leur infraction et auxquels, en tout état de cause, il n'y a aucun motif d'accorder une dispense.

» D'ailleurs, l'article 20 de la loi du 18 novembre 1875 prescrit que tout homme qui n'a pas rejoint au jour indiqué pour des manœuvres, exercices ou revues, peut être astreint par l'autorité militaire à passer ou à compléter dans un corps ou dans un dépôt le temps de service pour lequel il a été appelé.

» J'ai décidé qu'à l'avenir les hommes appartenant soit à la réserve, soit à l'armée territoriale, et qui, après avoir été déclarés insoumis pour manquement aux exercices, seront acquittés ou seront l'objet d'un refus d'informer ou d'une ordonance de non-lieu, devront accomplir la période d'instruction à laquelle ils étaient légalement astreints.

» Mais, pour rester dans l'esprit et dans la lettre de la jurisprudence en viguenr, on devra, tout en exigeant des hommes dont il s'agit l'accomplissement de leurs obligations spéciales, s'abstenir de modifier la date de leur passage dans les diverses catégories des réserves.

» *Le ministre de la guerre,*

» BILLOT. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

MORT DE M. L'ABBÉ HOUSIAUX. — Ce matin, la nouvelle que M. l'abbé Housiaux, vicaire à Notre-Dame, était mort subitement la nuit dernière, s'est répandue jetant dans notre ville une très-vive émotion.

M. Housiaux avait une santé robuste ; et rien ne faisait prévoir ce triste dénouement. Il a succombé à une paralysie du cœur.

M. Housiaux jouissait de l'estime générale. Ses brillantes qualités de cœur et sa vive intelligence le désignaient pour des fonctions importantes.

M. Housiaux était né à Roubaix en 1854. Il fut l'un des élèves les plus distingués du Collège de Tourcoing, et acheva ses études au séminaire de Cambrai.

Ordonné prêtre, il revint au Collège de Tourcoing, dont il fut pendant quelque temps un professeur très apprécié. Il devint ensuite vicaire à Valenciennes, et à Roubaix. Il est mort après avoir rempli pendant près de quatre ans les fonctions de vicaire, à l'église Notre-Dame, paroisse dans laquelle il était né.

LES CONSCRITS. — Nous avons dit hier, que la journée de jeudi avait été très animée. La nuit, qui a suivi, ne l'a pas été moins. Après les chants et les refrains joyeux, après les sonneries de clairon ou les battements de tambours, sont venus les cris, les altercations, les rixes. Les rues St-Georges, du Vieil Abreuvoir, Neuve, de l'Hospice, la Grande Rue et la Grande-Place ont été particulièrement parcourues par les conscrits.?

Dans d'autres rues, il s'est passé des scènes tout à fait regrettables.

Chez M. Alcide Decottignies, des conscrits ont cassé les chaises, les tables et les verres ; chez M. Lefebvre, rue du Tilleul, ils ont pillé le cabaret.

Vrai ! ils sont bien farouches, nos futurs défenseurs de la Patrie.

La police aurait pu éviter ces ennuis, en usant d'un peu plus de sévérité.

UN FILS DÉNATURÉ. — Un jeune homme nommé Julien Fillières, tisserand, âgé de 26 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, a été l'objet d'un procès-verbal pour violences exercées sur sa mère.

ENTRE CAMARADES. — Les nommés Amand Bury et Adolphe Delcoigne, habitaient ensemble dans la chambre d'un estaminet de la rue des Parvenus. Le premier a profité de la confiance que lui accordait son camarade pour lui voler 45 francs. Il a été arrêté.

POUR LA FRONTIÈRE. — La police a arrêté le nommé Lambert Bay, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — MM. Kingsburg, Fuld et Cie, 5, rue de Cléry, a un acheteur en tissus, confections pour dames et autres articles fantaisie pour été. — MM. Coospetak, Hagues Crampton et Cie, 2, rue Notre-Dame-des-Victoires, attend un acheteur en nouveauté fantaisie confections pour dames. — MM. Arguimaris Kaspart et Cie, rue Paradis-Poissonnière, ont plusieurs acheteurs tissus et soieries dentelles et nouveautés diverses pour été. — M. L. Mas, rue Paradis-Poissonnière, a un acheteur tissus légers et nouveauté fantaisie pour dames, dentelles, garnitures, etc.

MM. Schupp et Cie, 23, rue Richer, a un acheteur en tissus et nouveautés divers pour l'été. — M. Chandler, 14, rue Saint-Marc, a des ordres en tissus, soiries et articles divers. — MM. Martin et Cie, 13, rue des Petites-Ecuries, ont des ordres en draperie et tissus. — MM. Fould frères, 30, faubourg Poissonnière, ont deux acheteurs draperie et tissus. — MM. Albanel et Cie, 29, rue de Trévise. Voir M. Blanchard, qui a des ordres tissus et divers.

TOURCOING

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — *Audience du 25 janvier.* — Violences légères et ivresse publique et manifeste, 2; police des cabarets, 7; vol Grammont, 1; diverses, 6. Prison, 4 jours; amendes, 107 fr.

MOUVEMENT DE LA POPULATION de la commune de Neuville-en-Ferrain en 1882 :

Naissances. — Enfants légitimes : garçons, 33; filles, 69. Total 102.—Enfants naturels : garçons, 4; filles, 1. Total 5.—Total des naissances : garçons, 97; filles, 70. Total général 167.

Mariages. — Garçons avec filles, 32; id. avec veuves, 1; veufs avec filles, 2; veufs avec veuves, 2. Total 37.

Nombre de mariés qui ont signé leur nom : Hommes, 28; femmes, 18.

Mort-nés : Garçons, 2; filles, 3. Total 5.

Décès : Garçons, 24; hommes mariés, 11; veufs, 4. Total 39. — Filles, 25 ; femmes mariées, 11 ; veuves, 6. Total 42.— Total des naissances, 167; id. des décès, 81 : Différence en faveur des naissances, 86.

LILLE

LE NOUVEL EMPRUNT DE LILLE. — Au début de la séance de jeudi, à la Chambre, M. Million a déposé, au nom de la 11e commission d'intérêt local, le rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille à contracter un emprunt de 24 millions et à s'imposer extraordinairement.

GRAND-THÉATRE DE LILLE. — *Suzanne.* — Hier soir a eu lieu la première représentation de *Suzanne* dont la partition est due à M. Paladilhe, l'auteur de la célèbre sérénade *Mandolinata.*

Le public a fait à cette œuvre un accueil plus que réservé. Le livret est monotone.

La musique qui se ressent un peu aussi de ce défaut contient néanmoins quelques motifs agréables, notamment la délicieuse romance chantée par M. Dupuis : *Comme un petit oiseau....*

Mlle Fincken qui jouait le rôle de Suzanne a été meilleure que d'habitude.

L'ensemble manquait un peu de répétition.

Ce n'est pas un succès.

UNE MAUVAISE MÈRE. — Charlotte Tétard, âgée de quarante un ans, demeurant rue des Etaques, vient d'être mise en état d'arrestation, ainsi que sa fille, âgée de neuf ans.

Interrogée par le commissaire de police, l'enfant a répondu : « Ma mère m'envoyait mendier et voler, et quand je revenais sans argent, elle me maltraitait. J'ai commis plusieurs vols, en enlevant des porte monnaie de la poche de dames qui allaient au marché aux Halles. Quand j'en rapportais un à la maison, ma mère prenait l'argent qu'il contenait et vendait le porte-monnaie.»

Quelle mère ! et quelle éducation donnée à un enfant.

NORD

LES VOTES DES SÉNATEURS DU NORD se sont répartis comme suit dans la séance du jeudi 25 janvier :

1° Dans le scrutin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° ouverture au ministre de la marine et des colonies d'un crédit de 664,645 francs sur le budget extraordinaire de 1882; 2° annulation d'une somme égale sur le budget des dépenses sur ressources extraordinaires de 1881:

Ont voté pour : MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Testelin, Théry, Wallon.

N'ont pas pris part au vote : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot.

Le Sénat a adopté.

2° Dans le scrutin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant: 1° ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1882, d'un crédit supplémentaire de 900,000 francs; 2° annulation d'un crédit d'égale somme sur l'exercice 1882, même chapitre :

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Merlin, Testelin, Théry, Wallon.

Nont pas pris part au vote : MM. Kolb-Bernard, Massiet du Biet, Pajot.

Le Sénat a adopté.

3° Dans le scrutin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'établissement d'une forme de radoub au port de Brest.

Ont voté pour : MM. Fournier, Kolb-Bernard, Massiet du Biest.

N'ont pas pris part au vote : MM. Corne, Dutilleul, Faidherbe, Merlin, Pajot, Testelin, Théry, Wallon.

Le Sénat a adopté.

ARMÉE. — *Intendance militaire.* — Par décision ministérielle, en date du 22, MM. Sarraute, officier d'administration, adjoint de 2e classe, à Cambrai, a été désigné pour être employé dans ce corps d'armée.

M. Rémi, officier d'administration, adjoint de 1re classe dans le 10e corps d'armée, a été désigné pour être employé dans la 1re région.

Recrutement. — Par décision ministérielle en date du 20, M. Wagner, lieutenant au 42e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement de Chaumont.

HALLUIN. — Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, le bureau des douanes d'Halluin (Nord) est ouvert à l'importation des fils de coton.

HALLUIN. — Nous lisons dans la *Patrie*, de Bruges :

« Le parquet de Courtrai continue l'instruction de l'affaire De la Royère, accusé d'avoir mis le feu à la fabrique qu'il dirigeait à Halluin. L'accusé est toujours en prison à Courtrai. Il est très abattu, d'après ce qu'on assure. Il nie sa culpabilité. Ce n'est pas lui, assure-t-il, qui a fait les préparatifs pour l'incendie que les témoins ont relevés. Plusieurs témoins ont déjà été entendus, entre autres la femme F. Craye, d'Halluin, qui, il y a quelque 23 ans a été condamnée à plusieurs mois de prison à la suite d'une autre tentative d'incendie dans la fabrique François De la Royère. Peut être cette cause pourra-t-elle être appelée dans la prochaine session des assises de notre province, qui s'ouvre vers la mi-février.»

COMINES. — Nous avons dit que la Société de *Jean Bart* organisait, pour le Mardi Gras, une grande Cavalcade appelée à un vif succès. nous sommes heureux de publier aujourd'hui le programme de cette exhibition qui ne comprend pas moins de 21 groupes.

Voici l'ordre et le programme de cette fête :

1. Porte étendard à cheval ; 2. Trompettes à cheval; 3. Peloton de cavaliers; 4. Quatre joyeux lambours; 5. Char de la Jardinière.

Coquettement construit et décoré de fleurs et des plantes les plus rares, ce char offrira un coup d'œil tout à fait féérique. Quelques jardinières fraîches et gentilles offriront des bouquets au bénéfice des pauvres.

6. Char de la galette Flamande;

Ce char sera monté par les meilleurs pâtissiers de la ville qui fabriqueront pendant la marche du cortège des gaufres, couquebaques, macarons et beaucoup d'autres desserts.

7. Saint Hubert et ses disciples; 8. Le docteur Cadédis et sa suite.

Voici le célèbre docteur Cadédis dont toute l'Europe connait le talent, l'extracteur du ver solitaire de 40 kilomètres, le concasseur des pierres les plus dures, l'inventeur breveté du biberon à jet continu et de la liberté du ventre! Il vient se mettre à la disposition de tous les infirmes, boiteux, bossus, estropiés, gâteux et autres invalides, et il se fait fort de guérir instinctivement tous les maux dont l'humanité peut être affligée.

Moyennant finances il se charge de procurer les indispositions en bouteille à ceux qui désireraient faire les malades.

Il est accompagné de son aide ARRACHE-TOUT qui a la spécialité des machoires, et qui s'engage d'extraire gratis toutes les dents qui jusqu'ici auraient resisté aux instruments et aux efforts des docteurs de la localité.

Les opérations se feront en musique.

9. Le premier âge de la vie. — L'enfance; 10. Philippe de Comines a cheval et sa suite.

En permission de 24 heures, Philippe de Comines, accompagné de ses deux écuyers, vient se rendre compte des changements apportés à sa ville natale.

11. Le second âge de la vie. — l'Adolescence; 12. Un mariage de raison.

Deux jeunes gens de 80 hivers qui viennent de tomber dans les bras l'un de l'autre, figureront au cortège dans leur costume de noces avec leurs invités.

13. Le troisième âge de la vie. — l'Age viril. 14. Char de Robinson Crusoë; 15. Le quatrième âge de la vie. — La vieillesse; 16. Char de l'Industrie Cominoise: le fil à coudre; 17. Musique de Comines, 18. Char de Jean-Bart.

Ce char est construit en gradins et richement décoré. Des jeunes gens en costumes les plus variés chanteront à la gloire de l'illustre Marin, les couplets composés pour la circonstance.

19. Char de charité.

Des membres de la Société Jean-Bart recevront les dons du public en faveur des pauvres de la ville.

20. Peloton de cavaliers fermant la marche ; 21. Quêteurs et distributeurs de programmes et chansons.

Le départ du cortège aura lieu à une heure de la station de Comines (Belgique) et sera annoncé par une salve d'artillerie.

Le cortège parcourra successivement toutes les rues des deux villes et fera une halte sur la Grand'Place pendant laquelle auront lieu les merveilleuses opérations du docteur.

Nota. — Un brillant feu d'artifice sera tiré sur a Grand'Place, à 7 heures du soir.

DOUAI. — Brisacque comparaîtra certainement à la session de février des assises du Nord. Il sera défendu par Me Lefebvre du Prey fils, du barreau de Douai.

AVESNES. — La police d'Avesnes a mis en arrestation hier, et mis à la disposition du parquet, le nommé Biévelet, ouvrier marbrier à Avesnes, sous l'inculpation de vol de numéraire avec effraction, au préjudice du sieur Lebégue. Il a, paraît il, fait sauter la serrure d'une malle et soustrait une somme de 200 francs qui y était renfermée.

— Un fait assez grave s'est passé à l'audience correctionnelle d'Avesnes, avant-hier mercredi.

Un sujet belge, nommé Verhaye, traduit devant le tribunal sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion et de mendicité, s'entendant condamner à six mois de prison, a injurié les magistrats, les traitant de brigands et disant qu'ils méritaient d'avoir la corde au cou, etc., etc.

Le tribunal l'a condamné à une nouvelle peine de deux ans de prison, sur les réquisitions du ministère public.

VALENCIENNES. — *Un malheureux.* — Samedi soir, un ouvrier dénué de ressources, se présentait au bureau de police, se disant malade et réclamant un billet de logement. Comme il n'y en avait pas, nous dit-on, de disponible, on dut éconduire le solliciteur. Où le pauvre diable passa-t-il la nuit ? Nous l'ignorons ; toujours est-il que le lendemain, admis d'urgence à l'Hôtel Dieu, son état devint tout à fait alarmant et qu'il succombait vingt-quatre heures plus tard.

VILLERS-GUISLAIN. — Lundi à 11 heures du soir, un incendie se déclarait dans un magasin d'étoffes appartenant à M. Perrus Edonard, négociant.

Un poêle avait été allumé toute la soirée dans le magasin ; on suppose qu'une pièce d'étoffe aura pris feu par un contact trop rapproché avec la chaleur.

Les pertes, évaluées à 18,000 francs, sont couvertes par une assurance.

BUVARDES. — Une mégère de la commune, âgée de 32 ans, vient de se signaler par un acte inouï de barbarie.

Elle refusait de soigner son mari, paralytique, âgé de 79 ans, et ne voulait pas lui donner à manger.

Elle l'avait lié sur un fauteuil depuis 17 jours.

Ce n'est que sur les cris de l'infortuné que la brute de cette cruelle femme entra plusieurs fois de vive force, et donna au malheureux un plat de salade et du pain qu'il dévorait comme il est facile de se le figurer.

Malgré son âge et sa paralysie, il avait un tempérament robuste; aussi a-t-il résisté et ce n'est qu'après très longtemps qu'il a fini par mourir de faim, au grand contentement de la vieille.

Cette femme a toujours eu, d'ailleurs, une réputation de méchanceté et elle était brouillée avec ses enfants.

MAUBEUGE. — Un incendie a détruit hier soir l'*Hôtel du commerce*, situé près de la porte de France.

La violence du vent et le manque d'eau ont paralysé tous les secours.

Le feu n'était pas encore éteint ce matin, à neuf heures.

L'hôtel est complétement détruit ; plusieurs maisons voisines sont sérieusement endommagées.

DUNKERQUE. — Le trois-mâts anglais *Forfashire*, capitaine Brown, venant de San Francisco avec un chargement de blé en destination pour notre port, s'est échoué à 100 mètres environ du chenal. Malgré les efforts des remorqueurs *Dunkerquois* et *Progrès*, le navire est encore dans la même position. On espère néanmoins le renflouer à la prochaine marée.

WIGNEHIES. — Lundi dernier, dans l'après-midi, deux gendarmes de la brigade de Fourmies, étant en tournée dans cette commune, eurent la curiosité d'entrer dans un cabaret où on avait l'air de mener joyeuse vie. Parmi les intéressants individus qui fêtaient Bacchus, se trouvait le nommé Mahu, soldat au 15e d'artillerie, en état de désertion. A la vue des gendarmes, Mahu voulu s'esquiver, mais malgré la complicité de ses camarades, il n'y parvint pas. Doué d'une force herculéenne, il opposa la plus vive résistance, frappant des pieds et des poings et lacérant les vêtements des gendarmes. Force resta néanmoins à la loi, et Mahu aura à répondre non seulement de désertion, mais de rébellion et d'outrages à la force publique.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — Quelques radicaux d'Arras, dit le *Pas-de-Calais*, ont imaginé cette nuit une fumisterie d'un goût plus que douteux. Ils ont apposé sur certaines portes, entre autre sur celle du commissaire central, deux placards, l'un encadré de deuil et annonçant le suicide du prince Napoléon à la Conciergerie, l'autre représentant le même prince dans une position où il semble em...marguer la République.

Ces placards ont été enlevés par la police.

CALAIS. — Jeudi soir, vers cinq heures, le jeune Eugène Desprez, âgé de sept ans, habitant le Courgain, ayant voulu monter sur une voiture, tomba.

Un chariot chargé de farine qui suivait passa sur le corps de l'enfant qui eût la tête écrasée. La mort fut instantanée.

Un médecin aussitôt appelé n'a pu que constater le décès.

La famille de l'enfant est dans le désespoir.

— On nous écrit de Calais, le 25 janvier :

«Le tirage au sort a commencé hier à 2 heures après-midi, et s'est prolongé jusqu'à 8 heures du soir.

» C'est la première fois que nous voyons cette opération finir aussi tard.

» Cela peut avoir de graves résultats, par une journée aussi froide que celle d'aujourd'hui et des jours aussi courts: il faut penser que bien des jeunes gens, après avoir attendu leur tour, dans les cafés, ont encore à faire pour retourner chez eux quinze kilomètres.

»Nous ne comprenons pas que M. Youf, conseiller de préfecture, en l'absence de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne, en congé, qui présidait au tirage au tirage au sort, n'ait pas songé aux inconvénients qu'il y a, à commencer si tard cette opération. Pourquoi n'avoir pas commencé le matin, comme cela se faisait autrefois ?»

—Le père Dulac, supérieur de l'ancien Collège des jésuites, de la rue des Postes, à Paris, et actuellement directeur du collège de Canterbury est débarqué hier après-midi.

— La police de Calais a trouvé couché sur le quai du bassin à flot, un individu, en état complet d'ivresse, qu'on transporta immédiatement dans une des chambres du dépôt de sûreté, où on le couvrit forlement, car il paraissait avoir très froid.

Le gardien s'empressa d'aller chercher le docteur Bregeaut, qui arriva en toute hâte, mais il ne put que constater la mort, survenue à la suite d'une congestion cérébrale causée par l'alcool.

Cet individu, nommé Hochard, était âgé de 53 ans. Il n'avait pas de domicile fixe.

ST-PIERRE-LEZ CALAIS. — M. Cordier, cordonnier à la *Botte Nationale*, vient d'envoyer au Maire, sa démission motivée de conseiller municipal; il dit que tout ses collègues sont vendus au Maire et qu'alors il n'a plus rien à faire dans une pareille assemblée.

— Un accident a failli arriver hier après midi, dans la rue du Wauxhall, une des roues de la voiture de M. Booth, teinturier-apprêteur s'est détachée et est allée tomber à 7 ou 8 mètres de distance, près d'un passant qui, heureusement, n'a pas été atteint.

—La Société l'émulation nautique de Calais a nommé son comité pour l'anné 1883, comme suit :

Président, M. Goutin, commandant du port ; vice présidents, MM. Colbrant et Rigal ; secrétaire, M. G. Mussel; trésorier, M. Lestrade : archiviste, M. L. Bernard; chef de Matériel, M. J. Mulard, Chef entraineur, M. E. Carpentier; Chef des équipes, M. P. Mussel.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 JANVIER. — Sophie Mondet, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 5 — Louis Boucher, rue de la Chaussée, maisons Gadenne.— Joseph Devreese rue d'Alma, cour Lefebvre, 8. — Kléber Wartel, rue des Longues-Haies, cour St-Joseph, 25. — Albert Couvreur, rue Archimède, cour Lecoutre, 8.—Henri Watteau, rue du Mouliu, 21. — Marcel Florin, rue des Champs, 48.—Julia Chatelet, rue de Flandre, 121. — Ferdinand Florent, rue du Fontenoy, cour Florin, 3. César Hoys, rue des Anges, 92. — Aippolyte Scherpereel, rue du Ballon, 18. — Henri Mespreuve, rue de France, 129.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 JANVIER. — Rosalie Casié, 79 ans, sans profession, rue des Arts prolongée, 210. — Rosalie Baert, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Conninck, 15. —Anne Thilly, 69 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 157. — Tiberghien présenté sans vie, rue Magenta, cour Delplanque, 2. — Félicie Defrenne, 4 ans, rue de l'Espérance, 5. — Victoria Nys, 1 mois rue Decrème, 56 bis — Marie Vandewalle, 9 mois, rue St-Joseph, estaminet du Mont-de-Trinité.— Pierre Leruste, 34 ans, tapissier, Hôtel-Dieu. — Marie Baert, 45 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING. — NAISSANCES du 25 janvier. — Frédéric Debruyckere, Croix-Rouge. — Germaine Leuridant, Fin de la Guerre. — Bernadette Duthoit, rue Catalaus. — Antoinette Bouchart, rue Desurmont. — Antony Cornet, rue de Tournay.

Décès du 25 janvier. — Marie Wilquet, 67 ans, rue du Château.—Félicie Baert, 1 mois, rue Notre-Dame.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Bulteau-Voisin**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Xavier-François Bulteau**, décédé subitement à Roubaix, le 23 janvier 1883, à l'âge de 59 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 28 janvier 1883, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre Motte, Fraserie des Halles.

Les amis et connaissances de la famille **Detailleur**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Abel-Isaie-Alfred Detailleur**, conseiller du Comité intérieur du Cercle, décédé à Wasquehal, le 24 janvier 1883, à l'âge de 18 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 27 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'Ecluse, à 9 heures 1/2.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré le lundi 5 mars, à 9 heures en la même église.

Les amis et connaissances de la famille **Defrenne-Wibaux**, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Félicie Defrenne**, décédée à l'âge de 4 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 27 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.—L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 3.

BELGIQUE

BRUXELLES. — La chambre des représentants a adopté, par 94 voix contre 2, le projet de loi sur l'emploi de la langue flamande pour l'enseignement moyen en pays flamand. Une proposition conciliatrice a été proposée par M. Devigne et a été adoptée par 58 voix contre 43 et 1 abstention.

Il en résulte que, dans la partie flamande du pays, les cours de la section préparatoire annexée aux écoles moyennes de l'Etat seront donnés en flamand et en français.

L'enseignement de la langue française y sera organisé de manière à rendre les élèves aptes à suivre avec fruit les cours français des sections moyennes.

LE TYPHUS a fait son apparition dans a plupart des villes de la Belgique. Le nombre de décès est considérable à Liége, Bruxelles, Malines, etc.

On attribue cette épidémie aux inondations du mois de décembre.

UN SINGULIER MENDIANT. — Les journaux rapportent assez fréquemment que des mendiants laissent après leur mort des sommes relativement considérables. Un fait analogue a été découvert lundi, à Liége.

Vers midi, la police arrêtait un individu sordide, couvert de véritables haillons, qui mendiait de porte en porte et importunait les passants ; c'était un nommé L..., âgé de 83 ans, demeurant rue Ste-Marguerite. Conduit au poste de police à l'hôtel-de-ville, où il fut fouillé avant d'être écroué, on trouva dans les poches de ses habits, des bourses en toile qui contenaient la somme de « six mille huit cent quatre-vingt quatorze francs ! »

Malgré son or, ce singulier apôtre sera poursuivi pour mendicité.

FAITS DIVERS

— UNE DISPARITION MYSTÉRIEUSE (suite).— L'instruction sur cette mystérieuse affaire marche lentement. « De ce côté, dit l'*Événement*, nous pouvons faire certaines révélations, dont quelques-unes sont peut-être encore inconnues de la justice. Voici donc quelques notes qui résultent d'une enquête particulière à laquelle nous nous sommes livré : Ernest Parisot était, comme cela a été dit du reste, en relations d'affaires avec un comte de Ch... qui demeure rue de Paris, à Charenton, et qui a un pied-à-terre à Paris, rue Chalgrin, près de la barrière de l'Etoile. Or, d'après la déclaration d'un témoin, le 1er décembre, jour de la disparition de M. Parisot père, le fils Parisot serait arrivé, vers 8 h. du soir, chez le comte Ch..., rue Chalgrin, et aurait raconté qu'il venait de laisser son père à l'hôtel d'Alsace avec un nommé C..., qui était le caissier d'Ernest Parisot. Ce dernier paraissait ivre. Ce détail, comme on le voit, est très important, car, s'il est démontré que le père Parisot est sorti de l'hôtel d'Alsace et qu'il a ensuite pris le train de Bar-le-Duc, son fils n'a pu le suivre, et par conséquent il ne peut être l'auteur, principal du moins, de l'assassinat de son père, si toutefois celui-ci a été assassiné.

Il ne pourrait en être tout au plus que le complice; mais là-dessus encore nous faisons toutes nos réserves, jusqu'au jour où l'on aura établi les véritables causes de la disparition du vieillard. D'après un autre témoin, Ernest Parisot, après avoir quitté son père à l'hôtel d'Alsace, aurait rencontré à sept heures et demie un de ses correspondants anglais, qui arrivait de Londres et qui était accompagné d'un interprète, M. B... demeurant rue du Faubourg-Saint-Honoré. Ernest Parisot, aurait dîné avec ces messieurs dans un restaurant de la rue des Marais, d'où il aurait envoyé une lettre à son père pour s'excuser de ne pas aller le trouver à neuf heures, à la gare de l'Est, comme c'était convenu. Cette lettre aurait été portée par un nommé B..., employé chez Ernest Parisot. Mais cet employé n'aurait pas trouvé à la gare le père Parisot. Or, B... déclare qu'il a passé toute la nuit avec son patron, qu'il n'a quitté qu'à sept heures du matin.

Comme on le voit, tous ces témoignages se contredisent et, loin d'apporter la lumière, ne font au contraire que jeter plus d'obscurité. Autre fait, maintenant, que le juge d'instruction doit ignorer, croyons nous : Vers le milieu de novembre dernier, Ernest Parisot a retrouvé à Paris un nommé G..., qui avait été son camarade au 1er tirailleurs algériens. Ce nommé G.. est cocher de fiacre, travaillant pour son compte particulier. Ernest Parisot le loua à la journée. Il lui donnait 30 francs par jour. Le cocher le prenait tous les matins, à son domicile, rue de Marseille, et ne le quittait que le soir. Ce cocher pourrait peut-être fournir des renseignements précieux à la justice, notamment sur l'emploi du temps d'Ernest Parisot dans la journée du 1er décembre. »

— M. Charles Ferry, dépnté des Vosges, vient de perdre sa femme, née Allain-Targé. Ses obsèques à Paris, ainsi que la traversée à Saumur, ont été purement civiles ; mais loin de Paris et en dehors des regards des radicaux, elles ont eu lieu, dit l'*Echo saumurois*, suivant les vieilles traditions religieuses et les croyances anciennes de la famille Allain-Targé. Elles ont, en effet, été célébrées en l'église de Parnay, par le curé de cette paroisse, entouré des curés de plusieurs paroisses voisines. L'église était fort bien décorée de tentures de deuil venant de Paris. Le corps a été porté à bras. Le deuil était conduit par M. Charles Ferry ; puis venaient le père, M. Allain-Targé, le grand-père, ancien procureur général, M. Jules Ferry, l'ex-ministre de l'instruction publique, et tous les membres de la famille.

— La dernière séance du conseil municipal de Troyes, tenue le 19 janvier, a été des plus scandaleuses. Les propos échangés ont été d'une grossièreté telle qu'il est impossible de les reproduire. Il s'agissait de la gestion administrative et de l'examen des comptes de M. le dépnté S. Baitet, ancien maire. La majorité radicale dévouée à M. Baitet, a déclaré, assure le *Progrès national*, qu'elle jetterait par les fenêtres la minorité opportuniste. On s'est séparé au milieu des vociférations et des injures.

— On annonce la mort du P. Lécuyer, vicaire-général du tiers-ordre enseignant de Saint-Dominique, décédé, samedi à Coublevie (Isère).

Il avait succédé au P. Lacordaire; il avait fondé l'école Albert-le-Grand à Arcueil, l'école Saint-Elme à Arcachon et l'école Saint Charles à Saint-Brieuc.

— UN DESSIN DE GUSTAVE DORÉ.— On sait que, si grande qu'ait été la vogue de Gustave Doré en France, cette vogue n'était rien à côté de celle dont il jouissait en Angleterre. Non seulement on s'y disputait ses moindres compositions, mais, dans plusieurs quartiers de Londres, on voyait des exhibitions permanentes de ses tableaux, avec ces mots écrits à la porte en lettres énormes.

GREAT ATTRACTION
DORE'S PICTURAL WORK

Aussi Doré aimait-il beaucoup la Grande-Bretagne et faisait-il de fréquents séjours à Londres, où il occupait toujours le même appartement, Langham-Hôtel, Albermale street Piccadilly.

Un matin de 1876, l'un des garçons de Langham-Hôtel vint lui dire qu'un étranger le demandait. Il n'avait pas voulu dire son nom, mais il affirmait que le peintre français serait heureux de sa visite. Doré donna l'ordre d'introduire l'inconnu et vit entrer un petit monsieur aux cheveux mal peignés, à la moustache broussailleuse, aux yeux verdâtres, et dont la physionomie rappelait, d'une façon surprenante, celle du chat.

— Monsieur, dit-il à Doré, je suis grand admirateur de votre talent et je serais heureux d'avoir un dessein de vous me représentant dans l'exercice de mes fonctions. Je ne vous demande que quelques coups de crayon, et je vous les paierai volontiers cent livres sterling.

— Avec plaisir, répondit l'artiste... A qui ai-je l'honneur de parler ?

L'autre répondit d'un air vaniteux :

— Je suis Monsieur Marwood, l'exécuteur des hautes-œuvres !

Le premier mouvement de Doré fut un mouvement de répulsion, mais la curiosité l'emporta bien vite, et il dit à M. Marwood qu'il était à sa disposition.

— Alors, reprit ce dernier, venez me voir travailler demain. Je pends Henry Wainright, l'homme qui a découpé une femme en morceaux à Whitchapel, et dont vous avez certainement lu la condamnation dans les journaux.

On prit rendez-vous pour le lendemain matin, et l'on se sépara après un *Shake-Hands* accentué.

Gustave Doré fut exact au rendez-vous et revint profondément impressionné de l'horrible spectacle. Il voulut le retracer, pendant qu'il l'avait encore bien devant les yeux, et dessina, avec sa verve puissante et fantastique, la cour de la prison éclairée d'un jour pâle, avec son hangar au fond duquel s'apercevait la corde à nœud-coulant.

Par une petite porte arrivait le cortège.

En tête, M. Marwood, redressant fièrement sa petite taille, les yeux brillant d'une lueur diabolique, un paquet de courroies à la main. Derrière lui, un aide portant le bonnet de calicot. Puis, soutenu par un pasteur, le condamné, livide, les yeux hagards, marchant comme un automate Au fond, les hauts murs de la prison, avec leurs ombres noires. Impossible d'exprimer l'effet sinistre de cette scène.

M. Marwood, en venant chercher son dessin, se déclara enchanté et tira noblement ses deux mille cinq cents francs de son portefeuille. Mais Doré ne voulut pas de l'argent du bourreau et le pria de verser la somme à l'Œuvre de l'hôpital français.

M. Marwood conserva assez longtemps le dessin de Doré; puis, comme les exécutions se faisaient rares, et que les affaires allaient mal pour lui, il consentit à s'en défaire et le vendit cent cinquante livres sterling à lord Aylesford, dont les journaux ont raconté la récente déconfiture Lord Aylesford le céda lui même à un Français, M. Jean Bertrand, dont la vente, après décès, a eu lieu hier à l'hôtel Drouot, précisément à l'heure où l'on conduisait au cimetière le corps de Gustave Doré.

L'exécution à Londres, bien que signée et datée, n'a pu dépasser le prix de trois cents francs. Il est vrai qu'elle a été vendue en compagnie d'une foule d'autres objets, sans aucune espèce de valeur. Et nous ignorons entre les mains de qui elle est aujourd'hui.

DERNIERES DEPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

La presse anglaise et les lois de proscription

Londres, 26 janv.

Les journaux anglais sont unanimes à blâmer les projets de la commission française, tendant à expulser les princes et à leur retirer leurs droits politiques. Le *Daily News* espère que le Sénat et la Chambre repousseront le projet comme contraire aux principes républicains et tendant à jeter les princes dans une voie de conspiration.

Le prince de Galles

Londres, 26 janv.

Le prince de Galles a quitté Londres hier, se rendant à Cannes.

BULLETIN DU COMMERCE

LES VENTES D'ANVERS

Anvers, 26 janvier, 4 heures 44s.

1600 balles ont été mises en vente.
862 ont été vendues.
Les prix n'ont pas changé.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemnad, communiqués par Jules Canêt :

Le Havre, 26 janvier 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 25 janvier

janv.	févr	mars	avril	mai	juin	juil.	août
10.10	10.11	10.24	10.38	10.52	10.65	10.78	10.89

Recettes du jour : 22,000 balles contre 12,000 en 1882 et 22,000 en 1881.

Total de la semaine : 108,000 balles contre 72,000 en 1882 et 97,000 en 1881.

Saindoux

| janv. | févr. |